



Signataire : François Baertschi

Date de dépôt : 14 septembre 2023

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat taxe un journaliste trop curieux qui a dû s'acquitter de 400 francs !

Le fait suivant m'a été rapporté. Parce qu'il avait eu l'outrecuidance de poser des questions dérangeantes, un journaliste de Léman Bleu a reçu du Conseil d'Etat une facture de 400 francs pour de prétendus émoluments. Son « crime » ? Avoir osé demander des renseignements sur les mandats de l'Etat attribués à de bienheureux récipiendaires, sujet qui a défrayé la chronique ces dernières semaines. L'administration aurait dû travailler pendant quatre heures, ce qui expliquerait ce montant.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quelles sont les conditions amenant le Conseil d'Etat à réclamer des émoluments à un journaliste ?***
- ***Cette taxation répond-elle à des critères objectifs et, si oui, lesquels ?***
- ***Tous les journalistes sont-ils traités sur un pied d'égalité ?***
- ***Les journalistes critiques sont-ils défavorisés ?***
- ***Le Conseil d'Etat n'a-t-il plus un devoir de transparence quand il communique aux médias, c'est-à-dire à l'opinion publique ?***
- ***Pareille pratique est-elle compatible avec le soutien aux médias locaux ?***